

HENRI.—Il n'aura pas même la fortune d'invoquer le droit d'appel qu'a le dernier des fidèles quand il se croit lésé dans ses droits. Pie IX lui répondrait, en lui rappelant ce que lui, Vicaire infallible, écrivait en 1870, aux Arméniens révoltés contre l'autorité de leurs prélats :

“ Qu'il ne faut jamais faire appel à l'autorité des Papes pour *diminuer ou amoindrir celle des Evêques*. Car si le droit d'appeler au Pontife Romain est sacré parce qu'il a le pouvoir divin de délier tout ce qui est lié par quelques juges que ce soit, droit qui a été scrupuleusement conservé dans tous les siècles, cependant le Pape ne souffrira jamais qu'on l'allègue pour couvrir la désobéissance aux Evêques. Ceux qui agissent ainsi sont plutôt des *perturbateurs de l'ordre ecclésiastique que des fidèles soumis au siège apostolique*.”

Grégoire XVI avait dit la même chose à propos de Lamennais.

Or, les Sulpiciens en appellent à Rome afin d'obtenir des privilèges qui *diminuent ou amoindrissent l'autorité de l'Evêque de Montréal !!!*

EPHREME.—Je ne vous rapporterai pas la conclusion du mémoire de Mgr. Provencher ; vous en avez, je crois, suffisamment pour vous convaincre qu'il faut éviter d'accuser l'Evêque de Montréal.

PRESQUE TOUS.—Trop ! Trop !

ALEXANDRE.—J'avoue que le Séminaire a mal agi ; mais il le fesait pour conserver ses droits comme communauté.

Le Séminaire de St. Sulpice doit être, partout où il se trouve, indépendant des Evêques, je le tiens de plusieurs Sulpiciens.

FRANÇOIS.—Pauvre Alexandre ! Comment as-tu pu croire une chose pareille ? Tiens ! j'ai lu dans la vie de Monsieur Olier, fondateur, des Sulpiciens, une lettre que ce saint homme écrivait à un Evêque, qui était en difficulté avec les prêtres du Séminaire de sa ville, j'ai appris cette lettre par cœur, afin de pouvoir la citer aux Sulpiciens qui viennent cabaler dans notre paroisse contre l'Evêque, je vais te la réciter, et si tu veux la lire ensuite, tu prendras la Vie de Monsieur Olier, par M. Faillon, Sulpicien, tu pourras la lire pages 441, 442, 443, tu trouveras ce qu'il te faut.

LOUIS.—Voyons, récitez-nous cette lettre.

FRANÇOIS, *récitant la lettre de M. Olier*.

“ Monseigneur,

“ Etant entré dans votre diocèse par le commandement
“ de Monseigneur votre prédécesseur, et M. Coudere, par
“ qui j'avais désiré continuer mes obéissances à votre per-